Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Demission CDI pour CDI temps partiel

Par Fap2

Bonjour

Je m'apprête à quitter un emploi en CDI pour un nouveau CDI à temps partiel soit ETP 65%.
Malheureusement pour moi je devrais quitter mon emploi par un demission, mon patron n'accepte pas de rupture conventionnelle. Ma prise de poste serait au 1er septembre.
Pole emploi n ait pas capable de me répondre alors je me permet de vous poser mes questions en esperant que vius puissiez m'aider.
En effet je démissionne mais pour un nouveau CDI, certes à temps partiel, mais est ce que cela offre t il quand même des droits chez pôle emploi? Est il possible d'accéder à des aides de pôle emploi pour compléter mon salaire à partir de septembre, dans un premier temps ? Puisque l'objectif étant de trouver un second emploi à temps partiel pour compléter mon temps de travail initial. Je m'inscrirai donc à pole emploi comme demandeuse d'emploi
Je vous remercie
Bonne journée à tous

Par morobar

Bonjour,
L'ARE est un dispositif pour venir en aide aux salariés privés INVOLONTAIREMENT d'emploi.
Vous n'êtes pas éligible aux ARE et je ne vois pas en quoi Pole emploi ne serait pas en mesure de vous répondre.
Vous pouvez toutefois vous inscrire à Pole emploi mais ne serez pas pour autant indemnisé.